

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOIE

Plan Local d'Urbanisme

Commune de MAGLAND

STATION flaine

Plan règlementaire

Secteur Nord

PLAN N°
2/5

PROCEDURES
ELABORATION & REVISIONS
MODIFICATIONS

ECHELLE
1:3 000

0 30 m
0 1 cm

CONCEPTION
ESPACES & SITUATION
PLAN LOCAL D'URBANISME
77 rue de la République
74000 ANNECY

B.E. CARTOGRAPHIE
B.E. Cartographie
20 rue de la République
74000 ANNECY

PLAN CADASTRAL
Fond Cadastre
Cadastral
74000 ANNECY

Édition cartographique n°9 du 22/06/2026

PLANS

Sources : Limite communale cadastrale, Fond de plan OpenTopoMap © les contributeurs OpenStreetMap

ZONES URBAINES

UC : Centralité urbaine du cœur du Chef-lieu

UD1 : Densification à proximité des centres-bourgs et des centres-villages

UD2 : Densification modérée de secteurs à dominante d'habitat individuel

UP1 : Secteur périphérique, au développement limité

UP2 : Secteur périphérique, au développement limité à l'existant

UH : Cœur de hameaux

UE : Secteur d'implantation des équipements publics structurants

UEC : Secteur correspondant à une activité de caravannage

UEr : Infrastructures de mobilité majeures traversant le territoire (autoroute voie ferrée)

Uet : Secteur d'équipements liés à la polarité d'accueil touristique à Balme et Flaine

UF : Secteur urbain spécialisé correspondant à la station de Flaine

UI : Secteur urbain spécialisé pour les activités industrielles

UX : Secteur urbain spécialisé pour les activités commerciales ou de services

ZONES A URBANISER

1AUX : Secteur à urbaniser à vocation d'activités commerciales et de services

1AUE :

ZONES AGRICOLES

A : Secteur correspondant aux espaces agricoles

AA: Secteur correspondant aux alpages

AX3 : Secteur correspondant à une activité industrielle isolée

ZONES NATURELLES

N : Zone naturelle

Nc : Secteur correspondant aux sites de carrières

Ne : Secteur correspondant aux équipements soumis à risques naturels

Nec : Secteur correspondant à une activité de caravannage

Nf : Secteur naturel front de neige accueillant des activités ski et hors-ski à Flaine

Nj : Secteur correspondant aux parcs et jardins

Ni : Secteur correspondant au Circuit de glace de Flaine

Nr : Secteur correspondant au stockage de matériaux inertes

Np : Secteur accueillant des aires de stationnement aérien sur la station de Flaine

Nm : Secteur correspondant aux plateformes de recyclage de matériaux

Nv : Secteur correspondant au stockage de véhicules existant à Balme

NX1 : Secteur de taille et de capacité d'accueil limité correspondant au Café de Balme

NX2 : Secteur de taille et de capacité d'accueil limité correspondant à l'hôtel-restaurant de Balme

NX3 : Secteur de taille et de capacité d'accueil limité correspondant à un restaurant d'altitude à Flaine

NX4 : STECAL Correspondant aux locaux du circuit-glace

ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES

Emplacement réservé

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Servitude de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme

Constructions d'intérêt patrimonial

Bâtiments pouvant changer de destination

Linéaires Commerces et activités de services définies au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme

Boisements d'intérêt (Bois et Forêts) repérés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Corridors écologiques repérés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Réservoir de biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF de type 1) repéré au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Zones humides repérées au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Espace de bon fonctionnement des cours d'eau repérés au titre de l'article L151-6-2 du Code de l'Urbanisme

Zone à aménager en vue de la pratique du ski

Coup parti

ZR PPRN

ZR PPRN Flaine

Mise à jour du bâti

EMPLACEMENTS RESERVES			
Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Emprise indicative
1	Aménagement d'un carrefour sur la RN205 et route de la Tour Noire au lieu-dit Chez Party	Commune	859 m²
2	Aménagement de parking et protection de la ressource en eau	Commune	1766 m²